

Lac-Supérieur



Province de Québec  
MRC des Laurentides  
Municipalité de Lac-Supérieur

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION - 2<sup>E</sup> EXERCICE FINANCIER

**AVIS** est, par les présentes, donné par la soussignée, que le rôle triennal d'évaluation foncière (2024-2025-2026) de la Municipalité de Lac-Supérieur qui sera en vigueur en **2025**, pour son **deuxième exercice** financier, a été déposé le 27 août 2024 au bureau administratif de la Municipalité situé au 1281, chemin du Lac-Supérieur, à Lac-Supérieur et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures régulières d'ouverture.

**AVIS** est également donné, conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue à la section I, du chapitre X, de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de ladite loi.

**Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :**

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

**Municipalité de Lac-Supérieur**  
1281, chemin du Lac-Supérieur  
Lac-Supérieur J0T 1J0

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le *Règlement 381-2022 de la MRC des Laurentides* et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ À LAC-SUPÉRIEUR, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2024

*(Original signé)*

---

Anne-Marie Charron,  
DGA et greffière-trésorière adjointe